

**REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUILLET 2013**

**DELIBERATION N°13/047**

**DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP)  
POUR LA COMMUNE DE CHAMPAGNE (07)**

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- Vu le décret modifié n°98-923 du 14 octobre 1998, portant création de l'Établissement Public de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA),
- Vu la convention opérationnelle L011 du 16 août 2011 convenue entre l'EPORA, la commune de Champagne et la Communauté de Communes Rhône Valloire,
- Vu l'avenant N°1 à la convention susvisée, signé le 15 février 2012,
- Vu le dossier de DUP,

Sur proposition du Président,

- Sollicite Monsieur Le Préfet pour l'ouverture de la procédure et de l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique des acquisitions à opérer dans le périmètre ci-joint ;
- Autorise le Directeur Général à poursuivre la procédure d'expropriation en concertation avec la commune de Champagne et la Communauté de Communes Rhône Valloire,
- Autorise le Directeur Général dans le cadre de la procédure de l'expropriation à exercer les actions en justice et à défendre les intérêts de l'EPORA devant les juridictions compétentes.

  
Le Directeur Général  
**Jean GUILLET**

11 JUL. 2013

  
Le Président du Conseil d'Administration

Pour le Préfet **Georges ZIEGLER**  
de la région Rhône-Alpes  
et du département du Rhône  
par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

  
Marc CHALLEAT

